

**ASSOCIATION DE GESTION
DES ACTIVITES SOCIALES FLORENTINOISES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2020



ASSOCIATION DE GESTION DES ACTIVITES SOCIALES FLORENTINOISES

**Siège social : 15 rue de l'Hotel de Ville
89 600 SAINT FLORENTIN**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux adhérents,

1/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A.G.A.S.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2/ FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3/ INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

4/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

5/ VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

6/ INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TROYES, le 03 mai 2021

FCN

Commissaire aux comptes

Aurélie LAMOUREUX

Associée Signataire



ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 440,00 €	207,78 €	1 232,22 €	- €
Immobilisations financières				
Total I	1 440,00 €	207,78 €	1 232,22 €	- €
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Autres	18 409,78 €		18 409,78 €	97 011,83 €
Disponibilités	252 838,50 €		252 838,50 €	94 072,80 €
Charges constatées d'avance	702,04 €		702,04 €	969,09 €
Total II	271 950,32 €	- €	271 950,32 €	192 053,72 €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	273 390,32 €	207,78 €	273 182,54 €	192 053,72 €

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	128 193,43 €	85 806,92 €
Excédent ou déficit de l'exercice	63 508,70 €	42 386,51 €
Situation nette (sous total)	191 702,13 €	128 193,43 €
Total I	191 702,13 €	128 193,43 €
FONDS REPORTES ET DEDIES	- €	
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	31 000,00 €	15 000,00 €
Total III	31 000,00 €	15 000,00 €
Fonds dédiés		
Total III bis	- €	- €
DETTES		
Dettes fiscales et sociales	36 419,02 €	38 845,90 €
Autres dettes	9 222,76 €	6 107,07 €
Produits constatés d'avance	4 838,63 €	3 907,32 €
Total IV	50 480,41 €	48 860,29 €
Ecart de conversion Passif (V)	- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	273 182,54 €	192 053,72 €

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de prestations de service		
Cotisations et participations vacances	11 516,87 €	14 926,76 €
Prestations CAF et MSA	150 689,79 €	120 143,87 €
Produits de tiers financeurs		
Subventions	154 558,00 €	154 687,98 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 534,34 €	23 450,54 €
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations et adhésions	6 986,26 €	12 780,03 €
Autres produits	5,83 €	5,57 €
Total I	343 291,09 €	325 994,75 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	62 570,34 €	39 791,68 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 628,82 €	4 963,52 €
Salaires et traitements	198 380,67 €	196 061,89 €
Charges sociales	38 004,59 €	45 041,23 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	207,78 €	- €
Dotations aux provisions	- €	- €
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Autres charges	5,39 €	3,06 €
Total II	303 797,59 €	285 861,38 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	551,25 €	309,85 €
Total III	551,25 €	309,85 €
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Total IV	- €	- €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	28 558,55 €	1 943,29 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	25 905,40 €	- €
Total V	54 463,95 €	1 943,29 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	31 000,00 €	- €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	31 000,00 €	- €
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	398 306,29 €	328 247,89 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	334 797,59 €	285 861,38 €
EXCEDENT OU DEFICIT	63 508,70 €	42 386,51 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	116 188,71 €	116 883,00 €
Bénévolat	3 330,00 €	6 960,82 €
TOTAL	119 518,71 €	123 843,82 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	116 188,71 €	116 883,00 €
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		

Personnel bénévole	3 300,00 €	6 960,82 €
TOTAL	119 488,71 €	123 843,82 €



A.G.A.S.F.

Espace Famille Florentinois

15 rue de l'hôtel de ville

89600 Saint-Florentin

☎ 03.86.35.09.04

centresocialstflo@gmail.com

Siret : 30081702000039

APE/NAF : 8899B



Espace Famille Florentinois

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

1. INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Description de l'association

L'AGASF, agréée Centre Social située à l'« **Espace Famille Florentinois** » a pour but d'offrir à toute la population du territoire et de ses environs et pour toutes tranches d'âges :

- ✓ Un équipement familial et pluri-générationnel
- ✓ Des loisirs pour les enfants, les jeunes, les adultes et les familles
- ✓ Un lieu de rencontre et de convivialité
- ✓ Un espace d'animation, de re-motivation, de formation et d'expression
- ✓ Un accès à la culture
- ✓ Des espaces de valorisation de la personne

Mais également :

- ✓ Favoriser la mixité sociale, géographique et culturelle des habitants du territoire dans un esprit du « **Mieux Vivre Ensemble** »
- ✓ Répondre à des appels à projets et des marchés publics en rapport avec les finalités énoncés ci-dessus dans le respect des objectifs et missions caractéristiques d'un Centre Social à savoir être :
 - Un équipement à vocation sociale globale
 - Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle
 - Un lieu d'animation de la Vie Sociale
 - Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices



1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Association fermée par décision administrative de mars à mai 2020 dû à la crise sanitaire liée à la COVID 19. Reprise uniquement de l'ALSH et l'accueil pour les démarches administratives de mi-mai à décembre. Reprise de toutes les activités adultes, familles et seniors de septembre à octobre 2020.

1.3 Faits significatifs postérieurs à compter de la clôture de l'exercice

Conséquences de l'évènement COVID-19 sur l'association. Arrêt de tous les secteurs en animations collectives.

1.4 Présentation des comptes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 273 183 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un excédent de 63 509 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de fonctionnement
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, et en fonction de la durée de vie prévue.

Les taux d'amortissement les plus couramment utilisés sont :

- Bâtiment 20 ans
- Travaux de rénovation 3 à 10 ans
- Matériel de transport 3 à 5 ans
- Matériel de bureaux 2 à 5 ans
- Matériel informatique 2 à 3 ans
- Mobilier de bureau 2 à 5 ans
- Matériel technique de 2 à 5 ans

2.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles ont été évaluées à leur valeur d'origine.

2.5 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.6 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

3.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	0€	1440€	0€	1440€
ACTIF IMMOBILISE	0€	1440€	0€	1440€

Les principales acquisitions de l'exercice sont :

- Un nettoyeur vapeur

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	0€	208€	0€	208€
AMORTISSEMENTS	0€	208€	0€	208€

3.3 Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
- Produits à recevoir	18 410€	18 410€	
Charges constatées d'avance	702€	702€	
Total	19 112€	19 112€	

3.2 Tableau des amortissements

3.3.1 Produits à recevoir - Détail

Les produits à recevoir se décomposent de la manière suivante :

- MSA prestations ALSH 800€
- Cotisations ALSH 24€
- Vacances ALSH 308€
- Conseil départemental 4 575€
- Formation FOURNIER Amélie 5 000€
- Remboursement AIGA 4 200€
- Appel à projet Manga 2 670€
- Conférences financeurs 833€

3.3.2 Charges constatées d'avance - Détail

Les charges constatées d'avances se décomposent de la manière suivante :

- Layer photocopie 101€
- Layer Cloud 58€
- Maintenance Layer 24€
- AXA 121€
- AXA 89€
- AXA 59€
- YON REP 57€
- Souscription carte 51€
- Norton 15€
- Microsoft 46€
- SPRE/SACEM 81€

4. NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

4.1 Tableau de suivi des fonds dédiés

Pas de fonds dédiés

4.2 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	85 807 €	+42 387€			128 194€
Excédent ou déficit de l'exercice	42 387€	-42 387€	63 509€		63 509€
Situation nette	128 194€	0€	63 509€	0€	191 703€
Fonds propres consommables					

Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	128 194€	0€	63 508€	0€	191 703€

4.3 Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont : – à 1 an au maximum à l'origine – à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 223€	9 223€		
Dettes fiscales et sociales	36 419€	36 419€		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes-Associés et autres dettes				
Produits constatés d'avance	4 839€	4 839€		
Total	50 481€	50 481€	0€	0€
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

4.3.1 Charges à payer - Détail

Les charges constatées d'avances se décomposent de la manière suivante :

- Piscine Année 2020 244€
- Maintenance Cloé 45€
- Commissaire aux comptes 3 400€
- Service Bancaire 70€
- Formation Cloé 2 637€
- Francas sept/déc 1 702€
- Juricia 1 125€

4.3.2 Produits constatés d'avance – Détail

Les charges constatées d'avances se décomposent de la manière suivante :

- Caf CLAS 4 539€
- GIE-IMPA 300€

4.3.3 Dettes fiscales et sociales à payer (à détailler)

Les charges constatées d'avances se décomposent de la manière suivante :

• RÉMUNÉRATION PERSONNEL	2 577€
• PROVISIONS PRIME BILAN	8 956€
• URSSAF	6 156€
• HARMONIE MUTUELLE	567€
• MÉDÉRIC	2 216€
• CHORUM PRÉV	880€
• PAS	372€
• AUTRES CHARGES A PAYER	2 239€

4.3.3.1 Taxe due sur les rémunérations

La formation professionnelle due à la clôture s'élève à 3 619€.

4.3.3.2 Dettes concernant les congés payés

La provision pour congés payés s'élève à 7432,68€ et les charges sociales s'y afférentes à 1 403.29€.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Méthode pour la comptabilisation des cotisations et des droits d'entrée

Une adhésion est obligatoire pour participer à toutes activités. En fonction des activités proposées des cotisations sont demandées.

5.2 Information sur les montants des concours publics reçues

- Subvention municipale 125 000€ par le biais d'une convention annuelle.
- Fonjep 14 214€ pour le financement de deux postes, convention sur 3 ans (Direction et Référente famille).
- DDCSPP, subvention exceptionnelle dans le cadre de la COVID 19 pour l'accueil de loisirs extrascolaire.
- GIE-IMPA 6 269€ dans le cadre d'un appel à projet

5.3 Information sur les ressources de l'exercice

- Participations et cotisations des adhérents 11 516.87€
- Prestations Caf : 149 889.79€
- Prestations MSA : 800€

5.4 Informations relatives aux contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat est calculée en fonction du nombre d'heures effectuées par les bénévoles de l'association (hors Conseil d'Administration et Bureau) et multipliée par le SMIC horaire.

5.5 Charges et produits exceptionnels

Produit Exceptionnel : Remboursement URSSAF 28 246€

Charges exceptionnelles : Dotations aux provisions de 31 000€

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires CAC réglé sur l'exercice s'élève à 3 360€.

6.2 Effectif moyen employé pendant l'exercice :

8 ETP